

## Note de présentation brève et synthétique

## BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédié aux charges courantes et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Pour 2021, le budget primitif présenté s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de **6 646 569,53 €**. Les sections sont les suivantes :

- ✓ **5 385 141,41 €** en fonctionnement
- ✓ **1 261 428,12 €** en investissement

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**1/ Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	BP + DM 2020	BP 2021
Total Dépenses réelles		<b>4 456 710,76</b>	<b>5 101 929,51</b>
011	Charges à caractère général	2 517 557,28	2 779 917,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 899 170,88	2 146 095,00
65	Autres charges de gestion courante	22 601,44	37 884,00
66	Charges financières	17 381,16	15 100,00
67	Charges exceptionnelles	0	3 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	2 186,00
022	Dépenses imprévues	118 780,00	117 247,51
Dépenses d'ordre		<b>327 902,83</b>	<b>283 211,90</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 902,83	283 211,90
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 784 613,59</b>	<b>5 385 141,41</b>

## SMICTOM DE SOLOGNE

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2020.

Au chapitre 011, les charges à caractère général représentant 54,49 % des dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation. Cette augmentation s'explique par le taux de TGAP de l'enfouissement des encombrants non valorisables qui est passé de 18 € par tonne à 30€. (compte 611 - contrats de prestations de service).

De plus, cette augmentation s'explique également par la mise en place de moyens supplémentaires en communication soit 48 930 €. Différents comptes sont concernés (6236-60632 et 6237).

Le passage à l'extension des consignes de tri à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 entraîne une augmentation des dépenses :

- La prestation de tri (coût du tri, du refus et participation aux investissements du nouveau centre de tri)
- Le transport vers le nouveau centre de tri situé à Saran (45).

Au chapitre 012, les charges de personnel qui représentent 42,06 % des dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation.

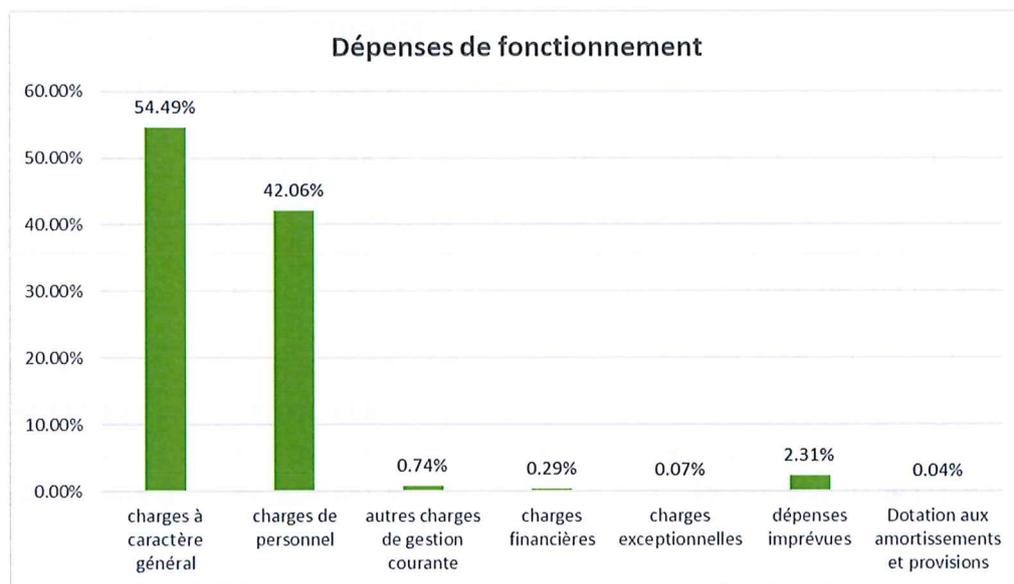
Cette augmentation est consécutive aux nécessités de recours aux agents contractuels pour pallier aux absences des agents titulaires en congé maladie et des évolutions de carrières des agents.

En conséquence du nombre croissant d'arrêts maladie, l'assurance du personnel augmente de 41 635 € en 2021.

Le chapitre 65 concerne notamment les indemnités et cotisations des élus ainsi que des crédits pour les admissions en non valeur.

Les charges financières (chapitre 66 : intérêts des emprunts) sont en diminution de 13.12%.

### 1.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP + DM 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	153 107,10	90 033,00
70	Produits des services	211 290,30	201 200,00
73	Impôts et taxes	4 088 351,99	4 131 402,00
74	Dotations, subventions et participations	525 645,55	516 848,00
75	Autres produits de gestion courante	196 938,25	160 000,00
77	Produits exceptionnels	12 916,02	24 776,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>5 188 249,21</b>	<b>5 124 259,00</b>
002	Résultat N-1	121 972,69	260 882,51
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 310 221,90</b>	<b>5 385 141,41</b>

Les prévisions de recettes sont en baisse de 1,23%.

**Au chapitre 013** – Atténuations de charges : sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents titulaires de la fonction publique (remboursements par l'assurance du syndicat). Celles-ci représentent 1,76 % des recettes.

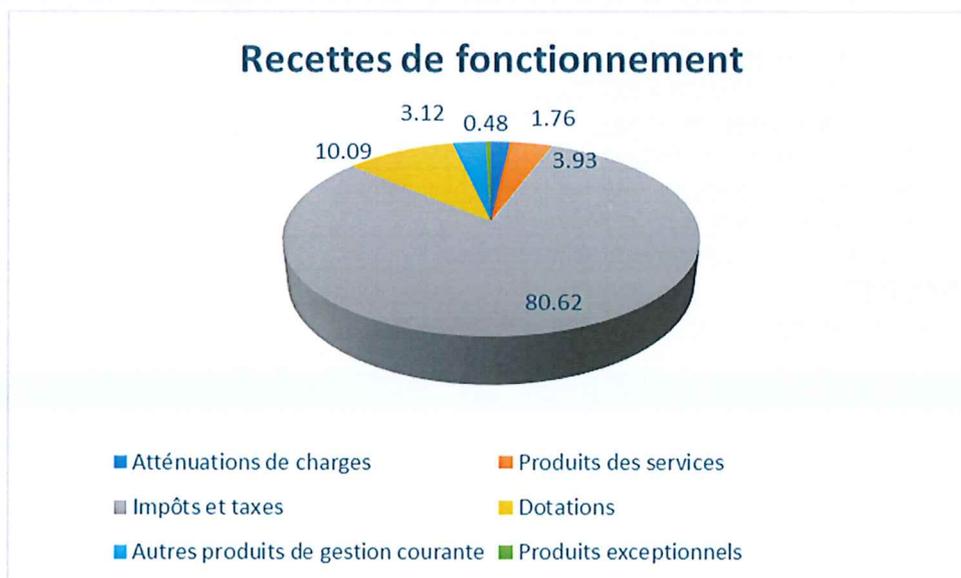
**Au chapitre 70** – Produits des services : sont inscrites les recettes liées aux produits de la machine à café, aux ventes de bio-composteurs et à la redevance spéciale. Elles représentent 3,93 % des recettes.

**Au chapitre 73** – Impôts et taxes : le montant inscrit en 2021 représente 80.62 % des recettes. Les bases d'imposition ont augmenté de 1.05% par rapport à 2020.

**Au chapitre 74** – Dotations, subventions et participations : le montant inscrit sur chapitre comprend les aides des différents éco-organismes. Les prévisions des soutiens des différents éco-organismes pour 2021 est calculé à la baisse par rapport à l'année 2020 et représente 10,09 % des recettes.

**Au chapitre 75-** Autres produits de gestion courante : la conjoncture actuelle justifie la diminution des reprises de matériaux. Le montant des reprises représente 3,12 % des recettes.

2.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



## SECTION D'INVESTISSEMENT

**1/ Les dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	113 347,08	115 118,00
20	Immobilisations incorporelles	0	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	322 184,61	766 065,32
23	Immobilisations en cours	74 122,02	374 244,80
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>509 653,71</b>	<b>1 261 428,12</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021**

<b>016</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>115 118.00</b>
		<i>Proposé 2021</i>
1641	Emprunts	115 118.00
<b>020</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 000.00</b>
		<i>Proposé 2021</i>
2031	Etude de sol CHAON	6 000.00
<b>021</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>766 065.32</b>
		<i>Proposé 2021</i>
2128	Demandes d'autorisation d'exploiter	26 521.00
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	6 500.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 084.32
2182	Matériel de transport	475 000.00
2184	Mobilier	4 000.00
21882	Bacs OM et CS	70 000.00
2182	<b>RAR 2020</b>	
	Benne à ordures ménagères	180 960.00
<b>023</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>374 244.80</b>
		<i>Proposé 2021</i>
2315	Installations, matériel et outillages techniques	
	- Plate-forme Chaon (réhabilitation)	140 000.00
	- Relamping du garage de Nouan	5 000.00
	- AMO pour quai de transfert gravitaire	60 000.00
	- AMO pour déchetterie Lamotte-Beuvron (réhabilitation)	70 000.00
	- Locaux DDM Selles St Denis et Souesmes	30 000.00
	- Réparation murs déchetterie de Selles St Denis	12 000.00
	<b>RAR 2020</b>	
	- Travaux déchetterie Lamotte-Beuvron (AMO Antea)	57 244.80
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 261 428.12</b>

## SMICTOM DE SOLOGNE

### 2/ Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement pour 2021 pour financer les investissements comprennent :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement
- ✓ Le FCTVA
- ✓ L'emprunt

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
001	Excédent d'investissement	14 691,75	357 480,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	524 539,55	329 735,80
16	Emprunts et dettes assimilés	0	291 000,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>539 231,30</b>	<b>978 216,22</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 902,83	283 211,90
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>867 134,13</b>	<b>1 261 428,12</b>

**Au chapitre 10-** Dotations, fonds divers et réserves : une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2020 à hauteur de 264 725,80 € est affectée au compte 1068 pour couvrir les restes à réaliser.

Le montant du FCTVA attendu pour 2021 a été calculé selon les investissements éligibles pour 65 010 €.

**Au chapitre 16 –** Emprunts et dettes assimilés : est inscrit un emprunt de 291 000,00 € pour financer les investissements.

Cet emprunt sera contracté au moment opportun.

ETAT DE LA DETTE		
Capital restant dû au 01/01/2021	Annuités de l'exercice 2020	
	Capital	Intérêts
949 190,85	115 117,91 €	15 010,33 €

#### **Ratio : capacité de désendettement**

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années d'épargne nécessaires pour assurer le remboursement du capital de la dette.

Le calcul est le suivant : Encours de la dette/Epargne brute (CAF : Capacité d'Autofinancement).

Pour 2021, la capacité de désendettement prévisionnelle est de 1 an et 8 mois.

Fait à Nouan-le-Fuzelier, le 24 mars 2021

Le Président

Jean-Michel DEZELU



